

Objet : COMPTE RENDU du Conseil d'Administration du 10 mai 2023

Présents : ARNOULT Thierry - BALLAND Alexandre - CANRON Frédérique - COUVREUR Ludovic - DUTEURTRE Christiane - GALLOPIN Meghann - HEUREL Kévin - JAWORSKY Gérard - MOTTARD Marceline - POMPONNE Sandrine - VERRIER Didier

Excusés : FALLET Antoine - HERVY Martine - LEJEUNE Christophe - LEVEQUE Christelle - RAGUET Nadine - VANDENBUSSCH Allan ainsi que SOUPIROT Olivier et GABELLA France

La séance est ouverte à 19 h.00.

➤ **Adoption de l'Ordre du jour :**

A la demande du CA, le Président doit renvoyer le compte rendu de la consultation électronique ainsi que le PV du CA du 5 janvier 2023.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité,

La consultation électronique présentée et commentée a été adoptée à l'unanimité

➤ **Assemblée Générale du Comité :**

Celle-ci aura lieu le samedi 17 juin 2023 au Centre Sportif de l'Aube; cela permettra aux clubs de découvrir, pour certain, nos nouvelles installations.

Les Coupes de l'Aube qui avaient traditionnellement lieu le même week-end que l'AG, auront lieu les 10 et 11 juin à Saint Maure.

Les rapports des différentes commissions (COC, Finances Secrétaire Générale, CTF), seront à faire parvenir au président pour préparer le dossier d'assemblée générale.

Le Président demandera aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de vœux ainsi que de médailles récompensant leurs dirigeants.

➤ **Bilan Financier 2023 :**

Celui-ci est à ce jour dans la négative (-21 883.60 €), il reste à percevoir près de 18 000 € des clubs.

➤ **Informations diverses :**

- Sainte-Savine organise une soirée partenaire, Didier Verrier représentera le Comité.
- Le Président informe le Conseil d'Administration d'un courrier en recommandé avec accusé réception reçu de l'AS Ste Maure-Troyes, suite à des comportements anti-sportifs de la part de Mme MAYAYO Cathy, notamment lors des regroupements des équipes de l'Aube.

Après un long débat sur ce courrier, il s'avère que trois autres clubs ont observé ce même comportement.

Cette façon de recruter pose problèmes aux clubs :

- Obliger les licenciés en section sportive (agglomération troyenne) de quitter leur club d'origine pour intégrer le RSJH
- Recruter des licenciés lors des CPS sans en informer le club d'origine.

Les CPS et Sections Sportives ne sont des lieux pour faire des recrutements à des fins personnels pour son Club.


Après débat, il est demandé au Président d'intervenir sur ce constat.

De ce fait le Conseil d'Administration décide de mettre fin à ses interventions lors des regroupements de l'équipe de l'Aube féminine.

- ⇒ Le Président doit faire un courrier à Mme Cathy MAYAYO pour l'informer de cette décision.
- ⇒ Il doit également envoyer un courrier aux responsables de Sections Sportives afin préciser qu'un licencié en section peut rester dans son club d'origine et qu'il n'est en rien obligatoire de rejoindre le club partenaire intervenant sur les sections.

La séance est levée à 22h30,

La secrétaire de séance


Frédérique CANRON

Le Président


Gérard JAWORSKY.